
DECRET n° 248 du 16.5.79.
portant nomination de Monsieur KODIA Jean
Administrateur en Chef des S.A.F. en
qualité de Directeur Général de la
Société des Verreries du Congo (SOVERCO).

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL, PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT
DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'Acte n°038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n°79/I54 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°79/I55 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n°79/047 du 28 Janvier 1979 portant Statut de la Verrerie du Congo (SOVERCO) ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur KODIA Jean, Administrateur en Chef des SAF, est nommé Directeur Général de la Société des Verreries du Congo (SOVERCO).

Article 2. - Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 16 Mai 1979.-

Par le Président du Comité
Central, Président de la
République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des
Ministres,

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre de l'Industrie
et du Tourisme,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Marius MOUAMBENGA.-

P. Le Ministre des Finances,
Le Ministre du Plan,


Pierre MOUSSA.-

Le Ministre du Travail et
de la Justice, Gardes des
Sceaux,


Victor TAMBA-TAMBA.-

